

## CONSEIL MUNICIPAL Du 24 septembre 2018 à 20 h

**Le lundi vingt-quatre septembre deux mille dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.**

Convocation : 19/09/2018

Affichage convocation : 19/09/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Nombre de Présents – 8 : CHARRIER Joëlle, Maire ; TOURAULT Jean-Yves, 1<sup>er</sup> adjoint ; LANCELOT Patrick, 2ème adjoint ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3ème adjoint ; BOUVET Sylvie, CAILLEAU Virginie, FICHE Stéphanie, LUCIEN Delphine.

Nombre d'absents – 3 : GEOFFRAY Stéphanie, MIERMONT Eric, VILATTE Sandrine.

Nombre excusés – 1 : GODET Philippe donne pouvoir à BELLEUVRE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BELLEUVRE Jean-Claude

---

### Ordre du Jour :

I. Approbation rapports assainissements collectif et non collectif	1
II. Créances à éteindre services périscolaires	2
III. Commission locale d'évaluation des charges – Rapport 2018	2
IV. Convention repas restauration scolaire - Durtal	2
V. Tarifs concession cave-urnes et taxe de dépôt d'urne	2
VI. Reprise boulangerie	2
1. Décision modificative N°4 : Provisions pour achat matériel Boulangerie	2
2. Appel à projet FISAC	3
VII. Restauration scolaire	3
1. Personnel	3
1. Etude bâtiment restaurant scolaire	4
VII. Questions diverses	4
1. Troc de plantes	4
2. Construction au Front de Taille	4
3. Camion réfrigéré place de l'église	4

---

## **I. Approbation rapports assainissements collectif et non collectif**

---

### *a. rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif*

*Le conseil municipal,*

*Vu le transfert de compétence assainissement à la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe*

*Vu l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et la loi Barnier du 02/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et la modification du CGCT par l'art.73,*

*Vu l'approbation de ce rapport par la communauté de communes le 08/06/2018,*

*Considérant que le Maire de chaque commune doit présenter ce rapport dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice,*

*Après en avoir délibéré,*

- o N'émet pas d'objection et approuve le rapport présenté.*

### *b. rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif*

*Le conseil municipal,*

*Vu le transfert de compétence assainissement à la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe,*

*Vu l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et la loi Barnier du 02/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et la modification du CGCT par l'art.73,*

*Vu l'approbation de ce rapport par la communauté de communes le 20/09/2018,*

*Considérant que le Maire de chaque commune doit présenter ce rapport dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice,*

*Après en avoir délibéré,*

- o N'émet pas d'objection et approuve le rapport présenté.*

## **II. Créances à éteindre services périscolaires**

---

*Le conseil municipal,*

*Vu la liste n° 2018-560-2 présentant les créances à éteindre et comptabilisées en non-valeur par mandat en 2016,*

*Vu que la côte en non-valeur peut être juridiquement demandé au redevable,*

*Vu que dans le cas d'une procédure de surendettement ou de liquidation judiciaire il n'y a plus lieu de faire la réclamation au redevable,*

*Considérant qu'il faille effacer les créances correspondantes,*

*Après en avoir délibéré,*

→ *Admet en créances éteintes la liste correspondante d'un montant total de 764.90 €*

## **III. Commission locale d'évaluation des charges – Rapport 2018**

---

*Le conseil municipal,*

*Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts instituant la création d'une commission entre la communauté de communes et les communes afin d'évaluer les charges transférées,*

*Vu que les missions de cette commissions sont de quantifier les transferts de charges pour évaluer l'attribution de compensation versée par la communauté de communes aux communes, ceci dans le cadre des compétences transférées et de la création de services communs et notamment celui créé pour l'étude technique des demandes en urbanisme,*

*Vu que ce service commun donne lieu à un prélèvement sur l'attribution de compensation,*

*Considérant l'avis du CLECT en date du 05/07/2018 validant la méthode de calcul, la répartition des charges, l'impact financier sur l'attribution de compensation,*

*Après en avoir délibéré,*

→ *Approuve le rapport et la validation du CLECT.*

## **IV. Convention repas restauration scolaire - Durtal**

---

*Le conseil municipal,*

*Vu la délibération du conseil en date du 06/07/2015 définissant les modalités de mise à disposition de la cuisine du restaurant municipal de la commune de Durtal pour la fabrication des repas pour les élèves et leur livraison,*

*Vu la proposition de tarif voté par la commune de Durtal concernant les frais de préparation et transport repas,*

*Considérant qu'il faille renouveler la convention,*

*Après en avoir délibéré,*

→ *Autorise Mme Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la nouvelle convention d'utilisation de ce service,*

→ *Dit que cette convention prend effet le 01/09/2018 jusqu'au 31/08/2021.*

## **V. Tarifs concession cave-urnes et taxe de dépôt d'urne**

---

*Le point est ajourné. Le conseil municipal demande à la commission cimetièrre de réaliser une étude.*

## **VI. Reprise boulangerie**

---

### 1. Décision modificative N°4 : Provisions pour achat matériel Boulangerie

Mme le Maire explique que pour une raison de bon fonctionnement et d'impulsion économique, il serait souhaitable que la commune des Rairies complète le matériel acheté au commissaire-priseur suite à la liquidation de SARL Le Fournil de Matyhey.

*Le conseil municipal,*

*Vu la liquidation judiciaire de la Sté Le Fournil de Matyhey, sis 10 rue Charles de Gaulle,*

*Vu la délibération du 2 juillet 2018 votant une décision modificative pour le projet,*

*Vu l'ordonnance du commissaire-priseur indiquant que le matériel d'exploitation de l'ancienne boulangerie appartient désormais à la commune des Rairies,*

Considérant la volonté d'impulser économiquement le nouveau commerce et de compléter le matériel d'exploitation existant,

Après en avoir délibéré,

→ décide d'acheter l'équipement complémentaire au bon fonctionnement de l'exploitation de boulangerie et charge Mme le Maire et l'un de ses adjoints à réaliser ces dépenses dans la limite des crédits inscrits à l'opération 97

→ décide la décision modificative suivante n°4 sur le budget communal

Dépenses d'investissement

- art. 2151 op. 94 « RD 138 » - 3 000€
- art. 2158 op.97 « activité économique » + 3 000 €

## 2. Appel à projet FISAC

Mme Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'accepter une étude de faisabilité du projet de reprise boulangerie réalisée par la CCI afin de pouvoir étayer le dossier d'appel à projet FISAC. Ce dossier doit être déposé à la DIRECCTE et peut amener une aide de près de 19 000 € à la commune si celui-ci présente ce genre d'étude.

La CCI a estimé le coût d'une telle étude d'un montant de l'ordre de 1 320 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## VII. Restauration scolaire

### 1. Personnel

Dans un souci d'amélioration du service « Restauration scolaire », Mme le Maire demande au conseil municipal qu'une personne supplémentaire soit recrutée afin d'assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire ainsi que leur accompagnement (trajet).

Le conseil municipal,

Vu la nécessité de mettre à jour le tableau notamment pour le service technique de la commune,

Vu le poste d'agent technique stagiairisé depuis le 22/05/2018,

Vu la semaine à 4 jours à l'école Les Hirondelles qui réorganise le personnel,

Après en avoir délibéré,

→ Met à jour le tableau du personnel ainsi :

GRADE ou EMPLOI	Catégorie	Effectif	Effectif pourvu	Dont TNC
<b>Secteur Administratif</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
- Poste de Secrétaire de mairie : <b>adjoint administratif principal</b> <b>2<sup>ème</sup> classe</b>	C	1	1	0
- <b>Adjoint Administratif</b>	C	1	1	1
<b>Secteur Technique</b>		<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
- <b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	C	<b>2</b>	2	1
- <b>Adjoint technique</b>	C	<b>1</b>	1	0
- Adjoint technique CDD	C	3	2	2
- <i>Apprenti en alternance</i>		0	0	
<b>Secteur Social</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
- <b>Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2<sup>ème</sup> classe</b>	C	1	1	1
- Agent spécialisé des écoles maternelles CDD	C	1	0	
<b>Secteur d'animation</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
- <b>Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	C	1	1	1
- Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe CDD	C	1	0	0
<b>Total général</b>		<b>12</b>	<b>9</b>	<b>6</b>

- Le tableau reprend les nouveaux intitulés des postes faisant suite décret 2016-1372 du 12/10/2016 modifiant certaines dispositions relatives aux fonctionnaires de catégorie C,

- *Autorise Mme Le Maire à signer tout contrat CCD suivant l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et dans la limite des postes institués dans ce tableau.*

## 2. Etude bâtiment restaurant scolaire

Mme Le Maire expose la situation du lieu de la restauration scolaire. En effet, selon l'effectif des élèves pour chaque midi, il serait plus sécurisant pour les trajets que le bâtiment se situe près de l'école. Mme Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de lancer une étude pour la création d'un tel bâtiment (type mobile home) à côté du parking de l'école. Ainsi, pour la nécessité de déposer une demande de subvention au préalable du projet.

## **VII. Questions diverses**

---

### 1. Troc de plantes

Mme Lucien Delphine expose le projet « Troc de plantes » qui est organisé avec l'aide du CPIE de la Vallée de la Sarthe et en collaboration avec l'APE de l'école.

De 9h à 13h, le 14 octobre prochain sur la place de l'église, seront installés le marché de l'automne de l'APE, une animation sur le jardinage au naturel réalisée par le CPIE et un échange de plantes et de graines. A l'issue de l'animation, il est proposé, à qui le souhaite, d'aider à fleurir le pied des murs de l'école.

### 2. Construction au Front de Taille

Mme Le Maire annonce le projet de construction de 3 maisons Podhélia sur les terrains nus du Front de Taille.

### 3. Camion réfrigéré place de l'église

Il a été remarqué qu'un camion réfrigéré est souvent garé sur la pelouse en face de l'église. Il est convenu de réfléchir au problème pour sauvegarder les installations des espaces verts.

➔ Prochain conseil le 15/10/2018

Sans autre question, la séance est levée à 21h30.